

Aides aux 16-25 ans en 2026 : CEJ, service civique, pass Culture

Entre 16 et 25 ans, les aides publiques se cumulent ou s'excluent, et leurs montants ont beaucoup bougé depuis 2025. Le contrat d'engagement jeune, le service civique et le pass Culture restent les trois piliers, mais la réforme du pass Culture et le budget 2026 ont raboté plusieurs coups de pousse. Voici les règles vérifiées au 25 septembre 2026.

À qui s'adresse cette fiche ?

Les jeunes de 16 à 25 ans et leurs familles, ainsi que les professionnels qui les orientent : conseillers de mission locale, agents France services, secrétaires de mairie et employeurs d'apprentis.

Au sommaire

1. Le contrat d'engagement jeune
2. Le service civique
3. Le pass Culture après la réforme
4. Se loger et se déplacer
5. Revenus, santé et études
6. Se faire accompagner et corriger une erreur

1. Le contrat d'engagement jeune

- **Public** : le CEJ vise les 16-25 ans inclus, et jusqu'à moins de 30 ans en cas de handicap reconnu. Il faut être sans emploi ni formation durable.
- **Rythme** : l'accompagnement représente 15 à 20 heures par semaine, pour une durée maximale d'un an, prolongeable de six mois.
- **Allocation** : au 1er avril 2026, elle atteint 566,17 € par mois pour un majeur fiscalement autonome ou non imposable, 339,70 € si le foyer est imposable, 226,48 € pour un mineur.
- **Cumuls** : elle n'est pas cumulable avec le RSA, sauf si vous êtes compté à charge. Les revenus d'activité et les allocations chômage sont déduits.
- **Sanctions** : une absence répétée sans motif peut faire réduire ou supprimer l'allocation, mais pas entraîner de radiation de la liste des demandeurs d'emploi.

Version du 25 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance et service-public.gouv.fr font foi.

2. Le service civique

- **Âge** : l'engagement est ouvert jusqu'à la veille de vos 26 ans, et de vos 31 ans en cas de handicap. On ne peut en faire qu'un seul.
- **Durée** : la mission dure de 6 mois à un an, en continu, avec au moins 24 heures par semaine et 48 heures au plus pour un majeur.
- **Indemnité** : l'État verse 504,98 € net par mois, l'organisme d'accueil ajoute 114,85 € de prestation de subsistance, soit 619,83 €. Une majoration de 114,95 € existe sur critères sociaux.
- **Statut** : le volontaire n'est ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole, et son indemnité est exonérée d'impôt sur le revenu.
- **Protection** : l'État finance la couverture maladie, maternité, invalidité et accidents du travail. La période compte pour la retraite de base, pas pour la complémentaire.

3. Le pass Culture après la réforme

- **Réforme** : depuis le 1er mars 2025, la part individuelle s'ouvre à 17 ans. Entre 15 et 16 ans, l'application ne propose que des offres gratuites.
- **Montants** : le crédit est de 50 € à 17 ans, contre 30 € avant, et de 150 € à 18 ans, contre 300 €. Les deux se cumulent, soit 200 €.
- **Validité** : le crédit ouvert à 18 ans s'utilise sur trois ans, au lieu de deux auparavant.
- **Bonus** : 50 € de plus peuvent être accordés à 18 ans aux bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH, ou sous condition de quotient familial.
- **Part collective** : de la 6e à la terminale, chaque établissement reçoit des crédits par élève, gérés sur la plateforme ADAGE, pour les sorties et projets de la classe.

4. Se loger et se déplacer

- **Visale** : Action Logement se porte caution gratuitement pour les locataires de 17 ans et 10 mois à 30 ans, quelle que soit leur situation. La demande se fait avant la signature du bail.
- **Couverture** : la garantie dure trois ans au plus et couvre jusqu'à 36 mensualités impayées dans le parc privé, plus deux mois de dégradations.
- **Permis** : l'aide au permis B versée par France Travail est supprimée depuis le 1er avril 2026.
- **Prêt** : le permis à 1 euro par jour reste ouvert aux 15-25 ans, sous forme d'un prêt à taux zéro de 600 à 1 200 €, remboursé par mensualités de 30 € au plus.
- **Mobilité** : un boursier de lycée qui change d'académie via Parcoursup peut demander 500 €, jusqu'au 15 janvier 2027, sur messervices.etudiant.gouv.fr.

5. Revenus, santé et études

- **Prime d'activité** : accessible dès 18 ans si vous travaillez et percevez des revenus modestes. Le montant forfaitaire de base est de 638,28 € pour une personne seule.

- **RSA jeune actif** : avant 25 ans, il exige au moins deux ans de travail à temps plein, soit 3 214 heures sur les trois dernières années, sauf parent isolé. Le maximum est de 651,69 €.
- **Santé** : la complémentaire santé solidaire est gratuite jusqu'à 10 421 € de ressources annuelles pour une personne seule, puis payante avec participation jusqu'à 14 069 €.
- **Bourse** : la bourse sur critères sociaux compte huit échelons, de 1 454 € à 6 335 € par an, versés en dix mensualités, pour les moins de 28 ans à la première demande.

6. Se faire accompagner et corriger une erreur

- **Mission locale** : plus de mille missions locales accueillent les 16-25 ans. L'annuaire officiel de Service-Public permet de trouver la vôtre.
- **Simulateurs** : mes-aides.gouv.fr renvoie vers 1jeune1solution.gouv.fr pour les moins de 30 ans et vers mesdroitssociaux.gouv.fr. Une simulation n'est pas une décision.
- **Droit à l'erreur** : une erreur commise pour la première fois et de bonne foi peut être régularisée sans sanction auprès de la CAF, de France Travail, de l'Urssaf ou du fisc.
- **Limites** : ce droit ne couvre ni la fraude, ni les manquements graves, ni les règles de santé, d'environnement et de sécurité publique. C'est à l'administration de prouver la mauvaise foi.

Liste de contrôle

- ☐ Je vérifie mon âge et ma situation au regard du CEJ avant de prendre rendez-vous.
- ☐ Je note que l'accompagnement du CEJ suppose 15 à 20 heures par semaine.
- ☐ Je compare le service civique et le CEJ avant de m'engager, car on ne cumule pas tout.
- ☐ Je débloque mon crédit pass Culture à 17 ans et je vérifie mon éligibilité au bonus de 50 €.
- ☐ Je fais ma demande de garantie Visale avant de signer le bail.
- ☐ Je lance une simulation sur 1jeune1solution.gouv.fr avant de renoncer à une aide.

Sources et pour aller plus loin

- Service-public, contrat d'engagement jeune : F32700 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32700
- Service-public, service civique : F13278 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13278
- pass Culture, la réforme du pass Culture : pass.culture.fr/reforme-du-pass-culture
- Service-public, garantie Visale : F33453 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33453
- Service-public, aide au permis B supprimée : F1719 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1719
- Service-public, RSA jeune actif : F286 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F286
- Service-public, droit à l'erreur : F34677 : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34677
- Autres fiches pratiques : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites